

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

N° 592

AMENDEMENT

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbert, M. Sabatou et M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Au début de l'alinéa 70, ajouter la phrase suivante :

« Constatant que les retards et les divergences capacitaires du programme MGCS (Main Ground Combat System) compromettent le renouvellement, dans des délais compatibles avec les besoins opérationnels, des capacités de combat blindé lourd, la présente actualisation met fin à la participation de la France à ce programme. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre armée a besoin d'un char destiné à succéder au Leclerc : c'est un fait incontestable. Le Rassemblement national reconnaît par ailleurs que le développement d'un tel équipement en coopération peut présenter un intérêt, notamment pour mutualiser les coûts et partager certaines capacités industrielles.

C'est dans cet esprit qu'a été lancé le programme Main Ground Combat System (MGCS), censé aboutir, à l'horizon du milieu des années 2030, à un système de combat remplaçant le Leclerc, dans le cadre d'une coopération franco-allemande.

Cependant, ce projet suscite de fortes réserves. Il est aujourd'hui fragilisé par des désaccords industriels persistants. L'annonce, le 15 octobre 2023, d'un programme concurrent germano-italien

de blindé (« LRMV »), ainsi que la volonté affichée par l'Allemagne de privilégier ses propres développements, laissent craindre un échec à terme du MGCS.

Nos partenaires italiens ne sont d'ailleurs pas en cause ; ils ont au contraire su adapter leur stratégie à l'évolution des menaces. Or, le MGCS repose sur des hypothèses stratégiques datées, conçues dans un contexte qui n'est plus celui d'aujourd'hui.

Plus de dix ans après son lancement, le programme en est encore à une phase d'étude préliminaire. Dans le même temps, d'autres puissances militaires — États-Unis, Russie, Israël, Corée du Sud — ont déjà fait évoluer leurs équipements, leurs doctrines et leurs calendriers.

Par ailleurs, les différences profondes entre la France et l'Allemagne en matière de doctrine militaire rendent ce programme particulièrement fragile. La France privilégie une armée de projection, tandis que l'Allemagne reste orientée vers un modèle terrestre. Ces divergences se retrouvent également dans les règles d'exportation, souvent plus restrictives outre-Rhin, ce qui limite les perspectives commerciales des équipements développés en commun.

Dès lors, la viabilité industrielle du MGCS apparaît incertaine. Un programme long, coûteux et mal aligné sur les besoins opérationnels risque de déboucher sur un matériel inadapté et difficilement exportable.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de tirer les conséquences de l'état encore embryonnaire du programme et d'en acter l'abandon, avant que de nouveaux investissements ne soient engagés sans garantie sérieuse de succès. Parallèlement, des études devront être engagées afin de définir les capacités appelées à succéder au char Leclerc, dans le but de prévenir tout risque de rupture capacitaire. Ces travaux devront s'inscrire dans une logique de souveraineté, en privilégiant le développement d'une solution nationale adaptée aux besoins opérationnels de nos armées.